

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 juin 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29 | |
| Élus en fonction : 29 | Élus absents : 1 |
| Élus présents : 25 | Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 3 |

**23/2023 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES SAISON
2023/2024**

Pour la saison 2023/2024, il est proposé de reconduire le versement d'une aide à l'adhésion sportive ou culturelle.

Cette aide concernera les enfants de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.

Elle sera versée pour toute cotisation soldée d'un minimum de 50.- € correspondant à l'adhésion à une association locale.

- Basket Club de Souffelweyersheim
- Football Club de Souffelweyersheim
- Le Géant Souffelweyersheim
- Foot Américain de Souffelweyersheim
- Gym Pour Tous
- Judo Club Souffelweyersheim – Reichstett
- Kenrido-Dojo
- Escrime Club Souffelweyersheim
- Tennis Club de Souffelweyersheim
- Tennis de Table de Souffelweyersheim
- La Souffel Volley Ball
- Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Cocktail Fitness
- Angel's Voice
- Orchestre d'Harmonie
- Tirs Réunis de Bischheim

Le Conseil Municipal,**VU l'avis favorable de la commission « Vie associative » en date du 24 mai 2023,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE

- *pour la saison 2023/2024 une participation financière à l'adhésion sportive ou culturelle d'un montant de 40.- euros par enfant de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.*

Cette participation financière sera accordée pour toute cotisation versée d'un minimum de 50.- euros auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune de Souffelweyersheim.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 07 juin 2023



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **07 JUIN 2023**